

Bulletin d'inscription pour un séjour à renvoyer à l'adresse suivante :
TEIXEIRA VOYAGES - 2 Bis Grande Rue – 28500 Mérangle

Aucune inscription téléphonique ne pourra être prise en compte

Bulletin d'inscription

Nom du voyage : Date de départ : / / Date de retour : / /

Participant 1

M./Mme/Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Portable :

Participant 2

M./Mme/Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Portable :

HEBERGEMENT

Individuelle (Sous réserve de disponibilité)
Avec supplément

Double (1)

Twin (2 lits) (1) (2)
Je désire partager ma chambre avec :

(1) Avec la personne inscrite ci-dessus

(2) Nous ferons notre possible pour vous donner satisfactions mais nous n'avons pas l'obligation de trouver une personne pour partager votre chambre si vous en faites la requête. Reportez-vous aux conditions de vente.

SOUSCRIPTION ASSURANCE ANNULATION

Je souhaite / Nous souhaitons souscrire à l'assurance annulation
Coût supplémentaire : 17.50€ par personne (90€ de franchise)

REGLEMENT

Pour confirmer votre inscription, merci de bien vouloir **joindre à ce bulletin d'inscription l'acompte demandé.**
Pour confirmer votre **souscription à l'assurance annulation**, merci de bien vouloir régler cette prestation **DES VOTRE INSCRIPTION.**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de vente (ci-dessous)

Date :

Signature(s)



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux dispositions de l'article R211-12 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme sont reproduites à titre de Conditions Générales de Vente et applicables exclusivement à l'organisation et à la vente de voyages, séjours et forfaits touristiques au sens des articles L211-1 du Code du Tourisme.

INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription est assujettie au nombre de places disponibles. Une liste d'attente en cas de voyage complet est mise en place et fonctionne par ordre d'inscription (la date de la réception du bulletin d'inscription faisant foi).

NOMBRE INSUFISANT DE PARTICIPANTS

Le nombre minimum de participants est précisé pour chaque programme. Si ce nombre n'est pas atteint, le voyage ne pourra pas être maintenu.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

ASSURANCE ANNULATION

L'assurance annulation a pour objet de vous permettre de récupérer les frais engagés (déduction faite de la franchise de 90€) dans la mesure où la raison de votre annulation est conforme aux clauses usuelles retenues par l'assureur. En cas d'annulation, vous recevrez un dossier qui devra être rempli en partie par votre médecin et en partie par vous-même.

CHAMBRE INDIVIDUELLE

Toute demande de chambre individuelle doit être formulée dès que possible, le nombre de chambre individuelle étant limité dans les hôtels.

L'agence n'a pas l'obligation de trouver une personne pour partager votre chambre si vous en faites la requête. Elle ne peut que vous aider dans cette recherche et, si celle-ci s'avère infructueuse l'agence se verra dans l'obligation de vous appliquer le supplément pour chambre individuelle.

PROGRAMME

Les programmes peuvent subir des aménagements liés à des imprévus (manifestations particulières, modification des horaires d'ouverture des monuments, intempéries...).

Le nom des hôtels mentionnés dans nos programmes est celui choisi lors de la réservation. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous étions amenés à le remplacer, nous le remplacerons par un hôtel de gamme similaire.